



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 92841

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les perspectives en matière d'exportation de bovins vivants et de viande bovine. Lors d'une réponse ministérielle, il a été mentionné la réalisation d'une étude par France Agrimer dont les résultats seraient disponibles à l'automne 2010. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des résultats obtenus et de lui indiquer les actions que le Gouvernement entend prendre en faveur des éleveurs de bovins français au regard de ces conclusions.

### Texte de la réponse

L'étude commandée par FranceAgriMer début 2010 relative aux exportations françaises de bovins vivants et de viande bovine a été rendue en fin d'année 2010. Elle avait pour objectif d'analyser et d'évaluer l'avenir des marchés d'exportation et la capacité des opérateurs français à les satisfaire. Elle a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du conseil spécialisé de FranceAgriMer début 2011. Il ressort de cette étude qu'un élargissement de l'offre est nécessaire, avec des races 100 % pures mais aussi des croisements de races, des produits plus adaptés aux pays tiers, du catégoriel plutôt que des carcasses. Le rapport souligne que des gains de rentabilité peuvent également être recherchés : croisement de races, agrandissement des ateliers... Enfin, il est préconisé une ouverture aux nouveaux marchés, un développement des capacités de veille commerciale ainsi que des partenariats. Pour ce faire, il est préconisé une meilleure structuration de la filière à l'export avec la mise en place d'une organisation collective. À cette fin, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) souhaite qu'un approfondissement soit conduit sur la structuration commerciale des opérateurs qui serait à même de conquérir des marchés à l'export. Par ailleurs, le MAAPRAT a mis en place depuis l'automne dernier une cellule dédiée à l'exportation des bovins, vifs ou sous forme de viande, qui rassemble toutes les administrations concernées et les professionnels. Le rôle de cette cellule est de valoriser et renforcer la stratégie française à l'export de bovins en assurant une coordination, notamment avec les autres ministères, des volets politique, économique et de promotion collective, complémentaires de l'aspect technique assuré notamment au niveau des comités sanitaires et phytosanitaires de FranceAgriMer. Son objectif est de coordonner les différentes structures qui participent déjà à cette stratégie, en analysant les améliorations et les besoins complémentaires et en mutualisant les informations existantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92841

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 novembre 2010, page 12126

**Réponse publiée le** : 22 février 2011, page 1735